

Délibération DEL-B-2024-053

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 11 JUIN 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à 15h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

Pouvoirs (1) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD

Absents (3) : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU

Date de convocation : 05-06-2024

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie REVEAU

PETITE ENFANCE

Petite enfance : demande de subvention CAF "matériel et mobilier" année 2024

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2021-191 09/11/2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau communautaire et au Président ;

Considérant les crédits inscrits au budget 2024.

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de la CAF des Deux-Sèvres pour l'acquisition de matériel et mobilier destiné aux services petite enfance pour l'année 2024.

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres dispose de fonds propres d'action sociale, destinés au co-financement de l'investissement matériel et mobilier au sein des services petite enfance.

La demande d'aide financière à l'investissement, effectuée auprès de la CAF des Deux-Sèvres, répond à différents objectifs :

- Assurer le renouvellement du matériel électroménager ;
- Assurer la sécurité des enfants en lien avec les visites PMI ;
- Améliorer la qualité d'accueil des enfants et des familles ;
- Acquérir du nouveau matériel et mobilier (renouvellement des matériels vétustes, favoriser la découverte chez les enfants, aménagements de l'espace) ;
- Prévenir l'usure physique du personnel par l'amélioration des conditions de travail.

Plan de financement :

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Recettes INVESTISSEMENT	Recettes
	HT		HT
Equipement	36 142 €	Financement	36 142 €
Matériel	11 500 €	Subvention caf	25 300 €
Mobilier	26 642 €	Autofinancement	10 842 €
TOTAL HT	36 142 €		36 142 €

Dans ce cadre, il a été décidé de solliciter auprès de la CAF un soutien financier de 25 300 € (soit 60 % du montant HT).

Le bureau communautaire, est invité à :

- solliciter l'aide financière auprès de la CAF des Deux-Sèvres comme présentée ci-dessus ;
- imputer les dépenses et recettes sur le Budget Principal ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 14 JUIN 2024

Notifié ou publié le 14 JUIN 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

